

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 7 MAI 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 7 mai 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et GMA

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

45 personnes et 1 journaliste de la télévision communautaire étaient présents dans la salle des délibérations.

3 représentants de la Sûreté du Québec sont présents, et ce, afin de répondre aux diverses questions des citoyens et citoyennes de la Ville, après la levée de ladite séance ordinaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012
6. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2012

66 370,27 \$
7. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 1^{er} mai 2012

Chèques : 613 53,22 \$ + Paiement par Internet : 73 875,92 \$
= 687 413,14 \$
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 2 mai 2012
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois d'avril : 1 404 813 \$
Valeur pour l'année 2012 : 2 789 942 \$
 - Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 12 avril 2012
 - Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2012
 - Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2012

13 interventions
2 interventions (entraïdes)
 - Registres comparatifs du site de matériaux sec

Revenus journaliers - Avril 2012 – Annuel 2012
8. Dépôt par la greffière du procès-verbal de la consultation publique du 25 avril 2012 portant sur la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1. Adoption du règlement numéro 163-01-2012, amendant le règlement numéro 163-2010 portant sur la Régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 24 concernant le délai de la livraison des documents précédant la tenue des séances ordinaires

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.1.1** Avis de motion afin d'adopter le règlement d'emprunt numéro ____-2012 remplaçant et abrogeant les règlements d'emprunts numéros 179-2011 et 179-01-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 3 254 888 \$ aux réseaux d'aqueduc et d'égout, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable et la réfection d'un barrage servant à la prise d'eau potable de la municipalité
- G.2** Adoption du règlement numéro ____-2012 ayant pour objet la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux – Élections novembre 2013
- G.3** Autorisation d'effectuer une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec pour la constitution de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* » en personne morale sans but lucratif
- G.4** Invitation à la 13^{ième} édition du tournoi de golf 2012 au profit de la « *Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil* » et de la « *Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil* »

(250 \$, plus les taxes applicables / joueur)
- G.5** Invitation à participer au tournoi de golf du diocèse de Saint-Jérôme de Mgr Pierre Morissette

(175 \$, incluant les taxes applicables)
- G.6** Demande d'adoption du projet de loi n^o14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*
- G.7** Mandat pour la sauvegarde des droits de la Ville de Brownsburg-Chatham en lien avec la Régie intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes

RESSOURCES HUMAINES

- G.8** Autorisation d'une nouvelle grille salariale pour les salariés étudiants de la Ville de Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2012
- G.9** Analyse organisationnelle – Adoption d'un nouvel organigramme
- G.10** Transfert des services du greffe à la direction générale
- G.11** Contrat de la greffière – Madame Marie-Josée Larocque
- G.12** Réorganisation administrative / Nomination et ajustement salarial
- G.13** Analyse organisationnelle – Abolition de certains postes au sein de la Ville de Brownsburg-Chatham

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS

- L.1** Programme d'immobilisations 2012 / Camping & Marina / Approbation
- L.2** Avis de motion afin d'adopter le règlement numéro 170-06-2012 modifiant le règlement numéro 170-2010 de tarification de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour modifier l'article 5 concernant la tarification des terrains de tennis et de volley-ball
- L.3** Autorisation d'une contribution de 1350 \$ / Service de navette et de location d'embarcations non motorisées / Canot route d'Argenteuil, saison 2012
- L.4** Attribution des sommes au Fonds de Parcs

(109 239,74 \$)
- L.5** Autorisation de dépenses pour l'aménagement paysager aux abords de l'Édifice Louis-Renaud et des plates-bandes de la rue Principale

(8 500 \$, incluant toutes les taxes applicables)
- L.6** Autorisation de dépenses dans le Fonds du « *Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec* »

(139 600 \$, incluant toutes les taxes applicables)

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-02-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : montée Byrne

Nature : afin de créer une nouvelle zone agricole « Ag-184-1 » à même une partie de la zone « Ag-184 » et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.2** Adoption du projet de règlement numéro 058-02-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184 et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

Requérant : Ville des Brownsburg-Chatham

Localisation : montée Byrne

Nature : afin de créer une nouvelle zone agricole « Ag-184-1 » à même une partie de la zone « Ag-184 » et y permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues

- U.3** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-03-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

- U.4** Adoption du projet de règlement numéro 058-03-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : afin de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation

- U.5** Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-04-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121, y permettre l'usage d'hébergement moyen et y édicter des dispositions particulières

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : Afin d'agrandir la zone « Vi-119 » à même la totalité des zones « Vi-118 », « Vi-120 » et « Vi-121 » et y permettre l'usage de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des dispositions particulières

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.6** Adoption du projet de règlement numéro 058-04-2012 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121, y permettre l'usage d'hébergement moyen et y édicter des dispositions particulières

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : Afin d'agrandir la zone « Vi-119 » à même la totalité des zones « Vi-118 », « Vi-120 » et « Vi-121 » et y permettre l'usage de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des dispositions particulières

- U.7** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-003 – Lot projeté numéro 963-4 du cadastre du canton de Chatham (lot situé à l'ouest de la propriété du 1644, route du Nord) – Madame Anna J. Williams

Nature : Autoriser un lot d'une profondeur moyenne de 48,00 mètres au lieu de 75,00 mètres.

Requérante: Madame Anna J. Williams

Localisation : lot projeté numéro 963-4 du cadastre officiel du canton de Chatham

(CCU recommande)

- U.8** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-004 – 188, chemin Sinclair – Monsieur Martin Séguin

Nature : Autoriser un second garage détaché au lieu d'un garage attenant à la résidence ou un garage détaché. La superficie et les dimensions du garage proposé sont conformes à la réglementation en vigueur.

Autoriser que le garage détaché existant ait des murs d'une hauteur totale de 4,00 mètres au lieu de 3,00 mètres;

Autoriser que le garage détaché existant ait une hauteur totale de 7,85 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,5 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal.

Requérant : Monsieur Martin Séguin

Localisation : 188, chemin Sinclair

(CCU recommande)

- U.9** Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-005 – 26, rue du Lac Carillon – Madame Dominique Lefebvre

Nature : Autoriser un empiètement de la galerie de 1,65 mètre dans la bande riveraine de 15,00 mètres;

Autoriser un empiètement de la fosse septique de 3,00 mètres et un empiètement de l'élément épurateur 1,82 mètre dans la bande riveraine de 15,00 mètres.

Requérante : Madame Dominique Lefebvre

Localisation : 26, rue du Lac Carillon

(CCU recommande)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

U.10 Motifs de nomination : Désignation et nomination de rue :
Domaine du Vieux-Verger suite à une demande de
lotissement / Nouveau tronçon de rue perpendiculaire à la
rue de la Lobo comme étant le lot projeté numéro
4 991 451 du cadastre du Québec sera nommé rue de la
Vista Bella

Requérant : Monsieur Martin Labrosse
Rue : Vista Bella

(CCU recommande)

U.11 Demande de dérogation mineure numéro DM-2012-006 –
118, chemin Betts – Monsieur Mark Telenko

Nature : Autoriser une marge latérale gauche pour la résidence de
2,00 mètres au lieu de 3,00 mètres;
Autoriser que la remise soit implantée en cour avant au lieu d'être
localisée en cour latérale ou arrière. La remise est implantée à 19,22
mètres de la ligne de propriété avant.

Requérant : Monsieur Mark Telenko

Localisation : 118, chemin Betts

(CCU recommande)

U.12 Demande de changement de zonage – Permettre l'usage
d'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de
véhicules récréatifs sur roues dans la nouvelle zone
agricole Ag-184-1 sur les parties de lots numéros 223 et
224 du cadastre du canton de Chatham

Requérant : Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : montée Byrne

Nature : Permettre l'usage d'entreposage de bâtiments servant à la
récréation et de véhicules récréatifs sur roues dans la nouvelle zone
agricole ag-184-1

(Le CCU recommande)

U.13 Demande de changement de zonage – Afin de revoir les
dispositions particulières encadrant un projet intégré
d'habitation et agrandir la zone Vi-119 à même la totalité
des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121 et y permettre l'usage
de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des
dispositions particulières

Requérant : Initiative de la Ville de Brownsburg-Chatham

Localisation : Projet Rai

Nature : Revoir les dispositions particulières encadrant un projet
intégré d'habitation et agrandir la zone « Vi-119 » à même la totalité
des zones « Vi-118 », « Vi-120 » et « Vi-121 » et y permettre l'usage
de commerce d'hébergement moyen et d'y édicter des dispositions
particulières

(Le CCU recommande)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.14** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2012-00010 – Création des lots numéros 5 046 927 et 5 046 928 du cadastre du Québec

Requérant : Monsieur Jacques Lacasse pour et au nom de « Le Domaine Lacasse de Brownsburg inc »

Localisation : rue des Cristaux

Montant des frais de parcs et terrains de jeux : 1 900,00 \$

- U.15** Nouvelle demande adressée au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.16** Révision : Addenda à l'offre d'achat du 29 juin 2011 intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Interra inc

Nature : En lien avec l'article 6.7, le demandeur requiert de se pourvoir d'un délai supplémentaire de 180 jours pour la préparation du dossier visé.

- U.17** Révision : Addenda à l'offre d'achat du 14 juillet 2011 intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Monsieur Donald Tremblay

Nature : En lien avec l'article 6.7, le demandeur requiert de se pourvoir d'un délai supplémentaire de 90 jours pour la préparation du dossier visé.

- U.18** Révision des initiatives présentées dans le cadre du *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) – Mandat de signatures – Parcs 2012

- U.19** Demande d'autorisation auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation de l'ensemble de la propriété constituée des lots numéros 4 423 642 et 4 423 998 du cadastre du Québec et située sur la route du Canton

Requérant : Monsieur Maurice Larocque

Localisation : Route du Canton

Nature : autoriser l'aliénation de l'ensemble de la propriété constituée des lots numéros 4 423 642 et 4 423 998 du cadastre du Québec et située sur la route du Canton

- U.20** Demande d'exclusion auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ) pour le lot numéro 4 422 704 du cadastre du Québec et situé sur le chemin Staynerville Est

Requérant : Monsieur Jean Massarotto

Localisation : chemin Staynerville Est

Nature : Demande d'exclusion auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

T.P.1 Résultat de l'appel d'offres public pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses – Autorisation d'achat

(Selon le tonnage requis et les budgets disponibles)

T.P.2 Résultat de la soumission par invitations pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2012 – Autorisation d'achat

5 621,60 \$, taxes incluses

T.P.3 Résultat de l'appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

T.P.4 Résultat de soumission par invitations pour l'achat ou la location de véhicules pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham – Autorisation d'achat

(68 237,67 \$, toutes les taxes incluses)

T.P.5 Autorisation de démarches de soumission par invitations pour l'achat et/ou le financement crédit-bail pour un appareil multifonctions – Photocopieur, télécopieur, imprimeur, numériseur et autres pour l'hôtel de ville

(Approximatif : moins de 25 000 \$)

T.P.6 Demande de subvention à la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil à même son enveloppe réservée dans le cadre du pacte rural 2007-2014 – Projet de baril récupérateur d'eau de pluie – Appui aux mesures d'économie d'eau potable

Budget d'opération :	25 294,50 \$
Pacte rural 2007-2014 :	(19 355,60 \$)
Total (taxes incluses) :	5 938,90 \$

T.P.7 Autorisation de démarches de d'appel d'offres public pour l'entretien des routes d'hiver sur certaines routes du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham

(Prix approximatif 375 000 \$)

T.P.8 Autorisation de démarches de soumission par invitations pour l'achat, la livraison et la préparation de plus moins 4 000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2012-2013

(Prix approximatif 40 000 \$)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

T.P.9 Demande de modification de la programmation pour le programme TECQ (transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2009-2013) – Subvention gouvernementale en faveur des infrastructures

T.P.10 Résultat de l'appel d'offres public pour la location d'une machinerie pour le balayage des rues pour la saison estivale 2012 – Octroi de mandat

25 093,29 \$, toutes taxes incluses

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

I.1 Autorisation d'achat d'une embarcation nautique et mandat de signature

21 128,95 \$, plus les taxes applicables

9. *Correspondance*

10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

11. *Varia*

12. *2^{ième} période de questions*

13. *Levée de la séance*

12-05-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (1) point à l'ordre du jour (Varia), à savoir :

➤ Demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* »-
Autorisation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

G-3 Autorisation d'effectuer une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec pour la constitution de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* » en personne morale sans but lucratif ; et

T.P.3 Résultat de l'appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le point suivant soit ajouté à varia, à savoir :

- Demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* »-
Autorisation

QUE les points suivants soient reporter, à savoir :

G-3 Autorisation d'effectuer une demande auprès du Registraire des entreprises du Québec pour la constitution de la « *Fondation du Maire de Brownsburg-Chatham* » en personne morale sans but lucratif ; et

T.P.3 Résultat de l'appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham – Octroi de mandat

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 19h05 à 19h20 : Des contribuables posent des questions sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, lui répond.

12-05-113

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

12-05-114

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION POUR LE MOIS D'AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois d'avril 2012, au montant de 66 370,27 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 1^{er} mai 2012

*Chèques 613 537,22 \$ + Paiement par Internet 73 875,92 \$ =
687 413,14 \$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 2 mai 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois d'avril : 1 404 813 \$
Valeur pour l'année 2012 : 2 789 942 \$*

- Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 12 avril 2012

- Procès-verbal – Comité consultatif d'urbanisme du 26 avril 2012

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2012

*11 interventions
2 interventions (entraide)*

- Registres comparatifs du site de matériaux secs :

Mensuel (avril 2012) – Annuel 2012 – Revenus journaliers

DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 25 AVRIL 2012 PORTANT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

GESTION ET ADMINISTRATION

12-05-115

RÈGLEMENT NUMÉRO 163-01-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 163-2010 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 24 CONCERNANT LE DÉLAI DE LA LIVRAISON DES DOCUMENTS PRÉCÉDANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES

ATTENDU QUE l'article 331 de la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil municipal d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre, de la bienséance et du respect durant les séances ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal désirent apporter une modification à l'article 24 concernant le délai de la livraison des documents précédant la tenue des séances ordinaires, passant de 72 heures à 48 heures ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 2 avril 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement et sa portée, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur Jean-Claude Lalonde et il est résolu que le règlement suivant soit adopté :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie l'article 24 du règlement 163-2010 en le remplaçant par le suivant :

Le directeur général et trésorier fait préparer, pour l'usage des membres du Conseil municipal, un projet d'ordre du jour de toute séance ordinaire qui doit être mis à la disposition des membres du Conseil, avec les documents y afférents disponibles, au plus tard 72 heures à l'avance, soit le vendredi précédant la tenue de la séance.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, ainsi que de ses recommandations, incluant la carte électorale proposée ;

ATTENDU QUE la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, a déposé le projet de règlement concernant la division du territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham en six (6) districts électoraux, lequel sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié par la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, le 8 mars 2012, dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit le journal « Le Régional », le tout conformément à l'article 40.3 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2) ;

ATTENDU QUE les citoyens ont bénéficié d'une période de quinze (15) jours pour manifester leur désaccord avec la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux ;

ATTENDU QU'il y a eu une opposition suffisante (103/107) obligeant la Ville à tenir une consultation publique, qui a eu lieu le 25 avril 2012, à 19h, afin d'entendre les commentaires et de répondre aux questions des personnes présentes sur ledit dossier de division du territoire ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné à cet effet conformément à la *Loi* ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Dinel, l'objet du règlement et sa portée, le cas échéant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le projet de règlement numéro 188-2012 concernant la division du territoire de la Ville en six (6) districts électoraux, ce dernier sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer, un montant de 500 \$, plus les taxes applicables pour l'achat de deux (2) billets.

Adoptée à l'unanimité

12-05-118

INVITATION À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF DU DIOCÈSE DE SAINT-JÉRÔME DE MGR PIERRE MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est invité à participer au tournoi de golf du diocèse de Saint-Jérôme, qui se tiendra le 12 mai 2012, au Club de golf de Lachute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'un billet, au montant de 175 \$, toutes taxes incluses pour participer au tournoi de golf du diocèse de Saint-Jérôme.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer, un montant de 175 \$, toutes taxes incluses pour l'achat d'un (1) billet.

Le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon
 Paule Blain Clotteau

Contre : André McNicoll

Adoptée à la majorité

12-05-119

DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI N^o14 : LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE, le 12 mai 2011, monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi no 14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 14 visant à modifier la *Loi sur les mines* propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) sur l'adoption du projet de loi no 14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, à demander au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi no 14 : *Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable*, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise, à monsieur Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à madame Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à monsieur Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à monsieur Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-05-120

**MANDAT POUR LA SAUVEGARDE DES DROITS DE LA
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM EN LIEN AVEC
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL / DEUX-
MONTAGNES (RIADM)**

CONSIDÉRANT les jugements rendus par la Cour supérieure en date du 22 juillet 2010 dans les dossiers de Cour portant les numéros 500-17-054838-092 et 500-17-057490-107, lesquels étaient favorables à la *Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes* (RIADM) et incidemment aux meilleurs intérêts de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT le jugement rendu par la Cour d'appel du Québec en date du 22 février 2012 dans les dossiers de Cour portant les numéros 500-09-020961-108 et 500-09-020966-107 infirmant les jugements du 22 juillet 2010 précités ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du jugement de la Cour d'appel du Québec aura des impacts considérables quant au fonctionnement de la Régie et que ces impacts auront des répercussions négatives sur celle-ci et incidemment envers la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT que les représentants des municipalités de Saint-André-d'Argenteuil et de Saint-Placide font défaut d'agir comme des administrateurs prudents et diligents en s'objectant à ce que la Régie mandate ses procureurs pour qu'ils prennent tous les recours appropriés à la sauvegarde des droits de la Régie à l'encontre de la décision de la Cour d'appel du Québec rendue le 22 février 2012 dans les dossiers 500-09-020961-108 et 500-09-020966-107, incluant notamment une demande de sursis de la décision de la Cour d'appel du Québec et une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE, contre toutes attentes, aucune des parties aux dossiers judiciaires 500-09-020961-108 et 500-09-020966-107 n'a produit en temps utile une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre de la Régie et qu'à ce titre, elle pourrait indirectement subir des torts financiers importants devant cette inaction;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 134-04-2012 de la Ville de Lachute qui est aux mêmes effets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne un mandat, conjointement avec la Ville de Lachute, à « *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert avocats* » afin de prendre tous les recours appropriés à la sauvegarde des droits de la Ville de Brownsburg-Chatham, soit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- À l'encontre de la décision de la Cour d'appel du Québec rendue le 22 février 2012 dans les dossiers 500-09-020961-108 et 500-09-020966-107 par le dépôt d'une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada et de toutes les procédures utiles y afférentes ;
- À l'encontre des municipalités de Saint-André-d'Argenteuil et de Saint-Placide afin de les forcer à respecter leurs obligations d'administrateurs prudents et diligents de la *Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes* (RIADM) et pour qu'ils agissent dans les meilleurs intérêts de celle-ci ; et
- À l'égard de l'exercice de sa qualité de membre de la *Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes* (RIADM).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham partage les coûts de ce mandat conjoint donné jusqu'à concurrence de trente-trois pour cent (33%) des coûts totaux le reliquat étant assumé par la Ville de Lachute.

La conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon
 André McNicoll

Contre : Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

RESSOURCES HUMAINES

12-05-121

AUTORISATION D'UNE NOUVELLE GRILLE SALARIALE POUR LES SALARIÉS ÉTUDIANTS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA SAISON ESTIVALE 2012 / APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajustement des salaires horaires pour les salariés étudiants pour la saison estivale 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Lisa Cameron, agente aux ressources humaines, archives et communications, ainsi que de ses recommandations,

ÈN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement salarial pour les postes étudiants au taux horaires suivants, à savoir :

- 9,90 \$ / heure à l'embauche
(selon le salaire minimum au 1^{er} mai 2012)
- 10,40 \$ / heure la 2^e année
- 10,91 \$ / heure la 3^e année et les suivantes.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise de procéder à l'ajustement salarial pour les postes de sauveteur au taux horaire de 14,40 \$.

Adoptée à l'unanimité

12-05-122

ANALYSE ORGANISATIONNELLE – ADOPTION D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier a recommandé au Conseil municipal de procéder à une évaluation de l'organisation des services municipaux afin de :

- Procéder à l'analyse des services offerts par les différentes unités administratives;
- Inventorier les tâches effectuées par les employés de chacune des unités et établir l'adéquation entre les services offerts et les ressources en place;
- Analyser la structure organisationnelle en vue de rationaliser et/ou de ré-aligner les ressources consenties pour l'ensemble des services;
- Proposer une démarche et un échéancier et ;
- Déposer un nouvel organigramme, le cas échéant.

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres par invitation, un mandat a été donné, en ce sens, à la firme « *SGE Services en gestion d'entreprises* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipale ont pris connaissance dudit rapport et l'entérine ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier recommande son adoption ainsi que le nouvel organigramme proposé, eu égard au fait, qu'il permettra de réduire de façon importante la masse salariale des employés cadres de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte le rapport d'analyse organisationnelle produit et déposé par la firme « *SGE Services en gestion d'entreprises* » et le nouvel organigramme présentant la nouvelle structure organisationnelle de la ville.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

La conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adoptée à la majorité

12-05-123

**TRANSFERT DES SERVICES DU GREFFE À LA
DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport d'analyse organisationnelle et du nouvel organigramme proposé par la firme « *SGE Services de gestion en entreprises* » suite à la recommandation du directeur général et trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle structure organisationnelle fusionne les services et les activités du greffe avec celles du directeur général et trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme le directeur général et trésorier actuel, directeur général, greffier et trésorier.

QUE monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier, est donc autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents reliés à la gestion des opérations courantes et aux suivis des décisions de Conseil municipal ainsi que tous les effets bancaires nécessaires au bon fonctionnement du Service de la trésorerie.

La conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon

Contre : Paule Blain Clotteau
 André McNicoll

Adoptée à la majorité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-05-124

CONTRAT DE LA GREFFIÈRE – MADAME MARIE-JOSÉE LAROCQUE

CONSIDÉRANT l'adoption du rapport d'analyse organisationnelle et du nouvel organigramme proposé par la firme « *SGE Services de gestion en entreprises* » suite à la recommandation du directeur général et trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle structure organisationnelle fusionne les services et les activités du greffe avec celles du directeur général et trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham met fin au contrat de la greffière, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA, en date du 8 mai 2012, et lui verse, s'il y a lieu, les sommes dues en date de ce jour ainsi que la compensation financière, laquelle inclus les préavis de fin d'emploi prévus par loi, mentionnée aux articles 4.07 et 4.08 de la *Politique des conditions de travail des cadres municipaux de la Ville de Brownsburg-Chatham*, dûment approuvée par la résolution numéro 11-05-120, et signée par madame Marie-Josée Larocque.

La conseillère Paule Blain Clotteau demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Louis Quevillon

Contre : André McNicoll
 Paule Blain Clotteau

Adoptée à la majorité

12-05-125

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE / NOMINATION ET AJUSTEMENT SALARIAL

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse organisation et le nouvel organigramme adopté ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Toussaint est à l'emploi de la Ville depuis onze (11) mois et que sa permanence lui est acquise ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer monsieur David Toussaint, à titre de *Chef du service Loisirs et Culture*, et ce, sans période probatoire ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT les responsabilités supplémentaires dévolues au technicien en loisirs, sport et activités communautaires en le nommant Chef du Service Loisirs et Culture ;

CONSIDÉRANT les structures salariales des cadres et des syndiqués ainsi que du marché salarial municipal en ce domaine ;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de monsieur David Toussaint ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur David Toussaint, Chef du Service Loisirs et Culture, de fixer son salaire annuel à quarante-cinq mille dollars (45 000\$) et de lui accorder les bénéfices convenus pour l'ensemble des cadres dans la politique prévue à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

12-05-126

ANALYSE ORGANISATIONNELLE – ABOLITION DE CERTAINS POSTES AU SEIN DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et trésorier a recommandé au Conseil municipal de procéder à une évaluation de l'organisation des services municipaux afin de :

- Procéder à l'analyse des services offerts par les différentes unités administratives ;
- Inventorier les tâches effectuées par les employés de chacune des unités et établir l'adéquation entre les services offerts et les ressources en place ;
- Analyser la structure organisationnelle en vue de rationaliser et/ou de réaligner les ressources consenties pour l'ensemble des services ;
- Proposer une démarche et un échéancier ; et
- Déposer un nouvel organigramme, le cas échéant.

CONSIDÉRANT QUE, suite à un appel d'offres par invitation, un mandat a été donné, en ce sens, à la firme « *SGE Services en gestion d'entreprises* » ;

CONSIDÉRANT QUE ladite firme a déposé son rapport et proposé un nouvel organigramme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit rapport et l'entérine ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service de monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la direction générale à procéder à l'abolition desdits postes au sein de la Ville, à savoir :

- Poste de commis réceptionniste – perception ;
- Poste de Technicien au service des loisirs, culture et vie communautaire ; et
- Poste de Chef de division – Entretien et approvisionnement
-

Le conseiller André McNicoll demande le vote :

Pour : Jean-Claude Lalonde
 Richard Boyer
 Serge Riendeau
 Paule Blain Clotteau
 Louis Quevillon

Contre : André McNicoll

Adoptée à la majorité

LOISIRS

12-05-127

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2012 / CAMPING & MARINA - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du camping municipal, monsieur François Bertrand, ainsi que de ses recommandations concernant le programme d'immobilisations 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver par le Conseil municipal le programme d'immobilisations du camping municipal et de sa marina ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le programme d'immobilisations du camping municipal et de sa marina pour les années 2012-2013-2014.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également ces dépenses d'immobilisations soient payées à même le fonds de roulement de la Ville, lesquelles dépenses seront remboursables sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-06-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-2010 DE TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR MODIFIER L'ARTICLE 5 CONCERNANT LA TARIFICATION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE VOLLEY-BALL

12-05-128

AUTORISATION D'UNE CONTRIBUTION DE 1 350 \$ / SERVICE DE NAVETTE ET DE LOCATION D'EMBARCATIONS NON MOTORISÉES / CANOT ROUTE D'ARGENTEUIL, SAISON 2012

CONSIDÉRANT QU'en juin 2008, il y a eu inauguration de la « Canot route d'Argenteuil », un parcours canotable de 11,5 km sur la rivière du Nord pour la pratique autonome du canot et du kayak ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un service de navette (transport entre les points de départ et d'arrivée) ainsi qu'un service de location de canots et de kayaks ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu entre les maires des municipalités locales directement concernées par la « Canot route d'Argenteuil » d'assumer les coûts de ces services ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, technicien aux loisirs, sport, culture et à la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une contribution, au montant de 1 350 \$, à la MRC d'Argenteuil, et ce, afin d'assumer les coûts de la mise en place du service de navette et du service de location de canots et de kayaks, pour la saison estivale 2012.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-05-129

ATTRIBUTION DES SOMMES AU FONDS DE PARCS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au réaménagement de certains parcs municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un Fonds de parcs est créé à la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, en conformité de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, technicien au Service des loisirs, culture et vie communautaire et madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du service de l'urbanisme, ainsi que de leurs recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham attribue des sommes de 109 239,74 \$ au réaménagement des parcs suivants :

Parc Roland-Cadieux : 37 200 \$

Parc MacVicar : 50 600 \$

Parc de la nature : 6 500 \$

Parc de planche à roulette « Pruuli » dans le parc de la nature :
9 939,74 \$

Imprévis : 5 000 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le prélèvement de ces montants à même le Fonds de parcs sous le poste budgétaire 23-080-00-010.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également les services municipaux concernés de procéder les appels d'offres publics requis pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

12-05-130

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DE L'ÉDIFICE LOUIS-RENAUD ET DES PLATES-BANDES DE LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au réaménagement de l'aménagement paysager aux abords de l'édifice Louis-Renaud et à l'aménagement des plates-bandes de la rue Principale au centre-ville;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'offre de projet d'aménagement conjoint entre la Société d'horticulture d'Argenteuil et la Ville de Brownsburg-Chatham proposé par Monsieur Yves Laplante, Président de la Société d'horticulture d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance de l'offre proposée par la Société d'horticulture d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que ce projet innovateur se réalisera dans le cadre de cours offerts notamment aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Société d'horticulture d'Argenteuil à réaliser son projet en collaboration avec les autorités de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses de 8 500\$ pour la réalisation de ce projet.

QUE ces montants seront prélevés à même le Fonds de parcs sous le poste budgétaire 23-080-00-010.

Adoptée à l'unanimité

12-05-131

AUTORISATION DE DÉPENSES DANS LE FONDS DU « PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-10-399 intitulé Résolution municipale d'adhésion au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro Québec ainsi que d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes réservées dans ce fonds doivent être allouées à l'aménagement du parc Mac Vicar et au réaménagement majeur du parc Roland-Cadieus;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur David Toussaint, technicien au service des loisirs, culture et vie communautaire et madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du service de l'urbanisme, ainsi que de leurs recommandations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise des dépenses de 139 674,30 \$ pour le réaménagement des parcs suivants :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Parc Roland-Cadieux : 119 674,30 \$; et
Parc Mac Vicar : 20 000 \$

QUE ces montants seront prélevés à même le fonds du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro Québec.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les appels d'offres requis pour la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE AG-184-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-184 ET Y PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BÂTIMENTS SERVANT À LA RÉCRÉATION ET DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS SUR ROUES

12-05-132

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-02-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE AG-184-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE AG-184 ET Y PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BÂTIMENTS SERVANT À LA RÉCRÉATION ET DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS SUR ROUES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012 ;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à autoriser, sur les parties de lots numéros 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham, l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche) en plus de permettre le remisage de véhicules récréatifs sur roues (roulottes) du camping municipal et ce, de manière saisonnière, soit durant la période dite « hors saison » uniquement ;

ATTENDU QUE l'usage d'entreposage visé est classé sous « Communautaire récréatif (p1) » ;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir et l'élément épurateur desservant le camping municipal sont déjà implantés sur les parties de lots numéros 223 et 224 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE l'entreposage sera un service en complément de ceux déjà offerts sur et par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs du camping et des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

QUE le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone Ag-184, le tout tel qu'illustré sur le plan BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partir intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone Ag-184-1, à la suite de celle de la zone Ag-184, et en y ajoutant sous l'usage principal « p1) – communautaire récréatif », et en y édictant une disposition réglementaire sous l'onglet «Usage spécifiquement permis ou exclu», une note (c) à la suite de la note b) et se lisant comme suit :

«(c) : dans cette zone, sous p1, est autorisé l'entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet :
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ENCADRANT UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION

12-05-133

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ENCADRANT UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement permet de revoir les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, en abrogeant l'article 224, de la section 12.1, en le remplaçant par ce qui suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

224 PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION

Lorsque prévue à la grille des usages et normes, la construction de bâtiments regroupés en projet intégré comportant, sur un même emplacement, plusieurs bâtiments et une utilisation commune de certains espaces récréatifs et de stationnement est autorisée aux conditions suivantes.

Le découpage intérieur des parties privatives d'un lot développé sous forme de projet intégré doit comporter des lignes rectilignes sans courbures. Par contre, la forme du découpage intérieure revient au choix du requérant.

Les superficies des espaces réservées aux parties communes peuvent être retranchées d'une ou de plusieurs parties privatives. Cela pourrait avoir comme effet de diminuer la superficie des parties privatives en deçà de la superficie exigée pour chacun des lots de construction.

224.1 Généralités

Un plan d'aménagement détaillé, comportant la localisation des bâtiments, leur hauteur, les dimensions, le détail architectural, les espaces libres, les allées véhiculaires, les espaces de stationnement, l'aménagement des espaces libres, les aires d'entreposage des déchets domestiques, les servitudes passives et actives, les services d'aqueduc et d'égouts, la ligne des hautes eaux des cours d'eau, les lacs ou milieux humides, s'il y a lieu, doit être soumis préalablement à toute demande de permis et ce, conformément au présent règlement.

224.2 Nombre de bâtiments

Tout projet intégré doit comprendre un minimum de 4 bâtiments résidentiels.

224.3 Usages permis

À moins d'indication contraire à la grille des usages et des normes, seuls les usages résidentiels autorisés à la grilles des usages et des normes sont permis à l'intérieur d'un projet intégré.

224.4 Espace naturel

Une superficie minimale d'espace naturel de 10% doit être conservée en espace naturel pour l'ensemble du projet. De plus, pour les lots de construction, la superficie minimale est celle prescrite à la grille des usages et normes et elle doit être préservée et entretenue.

224.5 Implantation

La distance minimale entre 2 bâtiments comprenant des unités d'habitation ne peut être inférieure à 7 mètres.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Malgré le paragraphe précédent, lorsque l'emplacement occupé par le projet intégré n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, la distance entre 2 bâtiments d'habitation ne peut être inférieure à 10 mètres.

Aucun bâtiment principal ne peut être situé à plus de 20 mètres de l'aire de stationnement destinée à desservir les usagers de ce bâtiment ou de cette unité d'habitation.

224.6 Accès

Chaque bâtiment principal doit être accessible depuis la rue par des allées d'accès carrossables de sorte que chaque bâtiment soit accessible aux véhicules d'urgence.

L'aménagement des allées d'accès doit répondre aux normes suivantes :

- a) largeur minimale : 4 mètres;
- b) distance minimale entre l'allée et l'entrée du bâtiment ou de l'unité d'habitation : 2 mètres;
- c) rayon de virage minimal : 5 mètres;
- d) surface de gravier, pavée ou asphaltée.

224.7 Pente maximale

La pente de toutes les rues doit être adaptée au terrain, mais elle ne doit pas être inférieure à 0,5%, ni supérieure à 12%, sauf pour une longueur maximale de 150 mètres où elle pourra atteindre 15%. Une distance d'au moins 150 mètres doit être respectée entre chaque section de rue dont la pente excède 12%. La pente est mesurée sur des intervalles de 30 mètres. Une combinaison de pentes et de courbes accentuées doit être évitée.

La pente d'une rue dans un rayon de 30 mètres d'une intersection ne doit pas dépasser 3% dans les 15 premiers mètres à partir de la limite de l'emprise qui l'intercède et 8% pour les 15 mètres suivants.

Dans les rayons de virage des cul-de-sac, la pente ne doit pas être supérieure à 5%.

Aucune rue ne peut être construite sur un terrain dont les pentes moyennes transversales sont supérieures à 25% mesurées sur 200 mètres.

Tous les raccords entre des pentes, des courbes ou des intersections doivent assurer un champ de vision d'au moins 60 mètres.

224.8 Normes relatives au lotissement

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

a) Terrain desservi

Sur un terrain desservi occupé par un projet intégré d'habitations, la superficie totale et les dimensions du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure à la superficie et aux dimensions prescrites à la grille des usages et des normes.

b) Terrain partiellement desservi

- 1) Terrain situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain partiellement desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de 2 500 mètres carrés. L'assiette de chaque bâtiment principal (partie privative) devra avoir une superficie minimale de 1 500 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains partiellement desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 4 logements à l'hectare.

- 2) Terrain situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain partiellement desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de 2 500 mètres carrés. L'assiette de chaque bâtiment principal (partie privative) devra avoir une superficie minimale de 2 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains partiellement desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 4 logements à l'hectare.

c) Terrain non desservi

- 1) Terrain situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Sur un terrain non desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à plus de 300 mètres d'un lac ou à plus de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains non desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

2) Terrain situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 m d'un cours d'eau ou milieu humide :

Sur un terrain non desservi occupé par un projet intégré d'habitations, situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou milieu humide, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains partiellement desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 2,5 logements à l'hectare.

3) Terrain situé dans une zone villégiature

Sur un terrain non desservi situé. Dans une zone villégiature et occupé par un projet intégré d'habitations, la superficie totale du terrain, incluant les parties privatives et communes de terrain, ne doit pas être inférieure au résultat obtenu en multipliant le nombre de bâtiments principaux projetés par une superficie minimale de terrain de 4 000 mètres carrés. Les dimensions (largeur et profondeur) ne doivent pas être inférieures à celles prévues à la grille des usages et normes.

Pour les terrains non desservis, l'occupation comprendra un nombre maximal de 4 logements à l'hectare.

d) Bande de terrain minimale en partie commune

Une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres, mesurée à la milite de l'emplacement, doit être conservée en partie commune sur l'ensemble du périmètre de l'emplacement ou de l'ensemble du projet.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

224.9 Architecture des bâtiments

Les revêtements extérieurs des bâtiments principaux et accessoires doivent être similaires entre eux en termes de matériaux, de formes et de couleur utilisés.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

Me Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet : 7 mai 2012
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-04-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE VI-119 À MÊME LA TOTALITÉ DES ZONES VI-118, VI-120 ET VI-121, Y PERMETTRE L'USAGE D'HÉBERGEMENT MOYEN ET Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

12-05-134

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-04-2012 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE VI-119 À MÊME LA TOTALITÉ DES ZONES VI-118, VI-120 ET VI-121, Y PERMETTRE L'USAGE D'HÉBERGEMENT MOYEN ET Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mai 2012;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à édicter des dispositions réglementaires afin d'encadrer les nouvelles constructions résidentielles et celles liées à la récréation dans ce secteur de même que de permettre l'usage d'hébergement moyen;

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans une démarche de développement de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en agrandissant la zone villégiature Vi-119 à même la totalité des zones Vi-118, Vi-120 et Vi-121, le tout tel qu'illustré sur le plan BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié aux grilles des spécifications des usages et des normes visées à son article 18, en abrogeant les grilles respectives des zones villégiature Vi-118, Vi-120 et Vi-121.

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone villégiature Vi-119, en y ajoutant l'usage «hébergement moyen» sous l'usage «C11-Commerce d'hébergement» et en y édictant une disposition réglementaire sous «Usage spécifiquement permis ou exclu» au point c), à la suite du point b), la note suivante :

«c) uniquement permis «hébergement moyen».

Le «c)» apparaît à la grille sous les «Usages et constructions autorisés».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, pour la zone villégiature Vi-119, en y ajoutant une disposition réglementaire liée à l'usage «h5 – projet intégré d'habitation» sous «Dispositions spéciales» au point (2), à la suite du point (1), la note suivante :

«(2) article 224 – Projet intégré d'habitation».

Le «(2)» apparaît à la grille sous «Dispositions spéciales».

Le tout tel que montré à l'annexe «2», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Georges Dinél
Maire

Me Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière

Avis de motion : 7 mai 2012
Adoption du projet : 7 mai 2012
Adoption du 2^e projet :
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Annexe 1 : Extrait du plan de zonage

Annexe 2 : Grille des spécifications des usages et normes / zone Vi-119

Adoptée à l'unanimité

12-05-135

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-003 – LOT PROJETÉ NUMÉRO 963-4 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM (LOT SITUÉ À L'OUEST DE LA PROPRIÉTÉ DU 1644, ROUTE DU NORD) – MADAME ANNA J. WILLIAMS

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-003, présentée par madame Anna J. Williams, pour le lot vacant projeté numéro 963-4 du cadastre du canton de Chatham, à Brownsburg-Chatham ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un lot d'une profondeur moyenne de 48,00 mètres au lieu de 75,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Plan d'opération cadastrale montrant les lots projetés numéros 963-1 à 963-4, préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur-géomètre, sous sa minute 14 894, dossier numéro 10 182, en date du 19 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE le lot projeté faisant partie d'un grand ensemble foncier, lequel est délimité physiquement, sur sa profondeur, par la rivière de l'Ouest et la route du Nord ;

ATTENDU QUE la présente requête permettra la subdivision d'un lot ayant une profondeur moindre, mais dont la largeur et la superficie seront conformes à la réglementation ;

ATTENDU QUE la réglementation requiert, pour les lots situés à l'intérieur d'un secteur riverain à un cours d'eau ou un lac, une profondeur minimale supérieure à ce qui est exigé pour les autres lots ;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-003, présentée par madame Anna J. Williams, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 963-4 du cadastre du canton de Chatham, situé à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une profondeur moyenne de 48,00 mètres au lieu de 75,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-003, présentée par madame Anna J. Williams, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au lot vacant numéro 963-4 du cadastre du canton de Chatham, situé à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un lot d'une profondeur moyenne de 48,00 mètres au lieu de 75,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-05-136

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-004 – 188, CHEMIN SINCLAIR – MONSIEUR MARTIN SÉGUIN

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-004, présentée par monsieur Martin Séguin, pour la propriété située au 188, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham ;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un second garage détaché au lieu d'un garage attenant à la résidence ou un garage détaché; la superficie et les dimensions du garage proposé sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Que le garage détaché existant ait des murs d'une hauteur totale de 4,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché existant ait une hauteur totale de 7,85 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,5 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;

Le tout tel que prescrit à la réglementation ;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan du garage détaché proposé ;
- Croquis d'implantation du 2^e garage détaché proposé ;

ATTENDU QUE la présente requête vise à permettre un garage détaché qui sera implanté sur un terrain boisé de grande superficie dans une zone de villégiature ;

ATTENDU QUE la propriété ne compte pas de garage attenant à la résidence ;

ATTENDU QUE la pente de toit du garage détaché sera de 12/12 afin de s'agencer à la volumétrie de la résidence ;

ATTENDU QUE le revêtement extérieur sera de même nature et de même couleur et devra s'harmoniser à celui de la résidence ;

ATTENDU QUE le garage détaché proposé vise à avoir un espace supplémentaire de rangement ;

ATTENDU QUE la présente requête vise également à régulariser une situation existante visant le garage détaché déjà localisé sur la propriété ;

ATTENDU QUE les travaux exécutés pour le garage détaché existant ont été faits de bonne foi et selon un permis de construction émis ;

ATTENDU QUE le garage détaché existant avait une hauteur des murs de 4,00 mètres au lieu de 3,00 mètres en raison du dégagement requis pour la porte du garage et des poutrelles de l'espace de rangement situé à l'étage de celui-ci ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le garage détaché existant à une hauteur totale supérieure à celle prescrite parce que les pentes de toit utilisées visent à avoir une volumétrie s'agencent avec la résidence ;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-004, présentée par monsieur Martin Séguin, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 188, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un second garage détaché au lieu d'un garage attenant à la résidence ou un garage détaché; la superficie et les dimensions du garage proposé sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Que le garage détaché existant ait des murs d'une hauteur totale de 4,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché existant ait une hauteur totale de 7,85 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,5 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur du garage détaché devra être de même nature et de même couleur que celui de la résidence de manière à s'intégrer harmonieusement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-004, présentée par monsieur Martin Séguin, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 188, chemin Sinclair, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un second garage détaché au lieu d'un garage attenant à la résidence ou un garage détaché; la superficie et les dimensions du garage proposé sont conformes à la réglementation en vigueur ;
- Que le garage détaché existant ait des murs d'une hauteur totale de 4,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché existant ait une hauteur totale de 7,85 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,5 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE cette dérogation mineure est conditionnelle au respect de la condition suivante :

- Le revêtement extérieur du garage détaché devra être de même nature et de même couleur que celui de la résidence de manière à s'intégrer harmonieusement.

Adoptée à l'unanimité

12-05-137

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2012-005 – 26, RUE DU LAC CARILLON – MADAME DOMINIQUE LEFEBVRE

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-005, présentée par madame Dominique Lefebvre, pour la propriété située au 26, rue du Lac Carillon, à Brownsburg-Chatham ;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un empiètement de la galerie de 1,65 mètre dans la bande de protection riveraine de 15,00 mètres ;
- Un empiètement de la fosse septique de 3,00 mètres et un empiètement de l'élément épurateur 1,82 mètre dans la bande de protection riveraine de 15,00 mètres ;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan accompagnant le certificat de localisation préparé par monsieur Normand Jean, arpenteur-géomètre, sous sa minute 1 144, dossier numéro E27800, en date du 12 juillet 2009 ;
- Plan projet d'implantation préparé par monsieur Danny Houle, arpenteur-géomètre, sous sa minute 15 278, dossier numéro E27325, dessin numéro E27325, en date du 31 mars 2009 ;
- Plan projet d'implantation préparé par monsieur Danny Houle, arpenteur-géomètre, sous sa minute 15 287, dossier numéro E27325, dessin numéro E27325-1, en date du 3 avril 2009 ;
- Plan de construction de la résidence dessiné par un technologue ;
- Permis de construction pour la résidence neuve émis le 4 mai 2009 ;
- Certificat d'autorisation pour l'installation sanitaire émis le 4 mai 2009 ;

ATTENDU QUE les plans d'implantation déposés au soutien des demandes de permis et certificat visant la nouvelle résidence et l'implantation de l'installation sanitaire présentent une implantation conforme de la construction et des ouvrages ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le certificat de localisation produit par l'arpenteur géomètre permet de constater que la galerie de la résidence, la fosse septique et l'élément épurateur composant l'installation sanitaire de la résidence, empiètent tous trois (3) dans la bande de protection riveraine ;

ATTENDU QUE la bande de protection riveraine définie dans la réglementation de zonage de la Ville est de 15,00 mètres ;

ATTENDU QUE, lors de l'implantation de la construction et des ouvrages sur le site, il y a eu confusion, ce qui a occasionné un empiètement dans la bande de protection riveraine ;

ATTENDU QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi et avec les permis de construction requis ;

ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure permettra de régulariser à la fois les empiètements faits dans la bande de protection riveraine et de rendre le titre de propriété conforme ;

ATTENDU QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-005, présentée par madame Dominique Lefebvre, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 26, rue du Lac Carillon, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un empiètement de la galerie de 1,65 mètre dans la bande de protection riveraine de 15,00 mètres ;
- Un empiètement de la fosse septique de 3,00 mètres et un empiètement de l'élément épurateur 1,82 mètre dans la bande protection riveraine de 15,00 mètres ;

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-005, présentée par madame Dominique Lefebvre, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété située au 26, rue du Lac Carillon, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Un empiètement de la galerie de 1,65 mètre dans la bande de protection riveraine de 15,00 mètres ;
 - Un empiètement de la fosse septique de 3,00 mètres et un empiètement de l'élément épurateur 1,82 mètre dans la bande protection riveraine de 15,00 mètres ;
- Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

12-05-138

MOTIFS DE NOMINATION : DÉSIGNATION ET NOMINATION DE RUE : DOMAINE DU VIEUX-VERGER SUITE À UNE DEMANDE DE LOTISSEMENT / NOUVEAU TRONÇON DE RUE PERPENDICULAIRE À LA RUE DE LA LOBO COMME ÉTANT LE LOT PROJETÉ NUMÉRO 4 991 451 DU CADASTRE DU QUÉBEC SERA NOMMÉ RUE DE LA VISTA BELLA

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de ce nouveau tronçon de rue, soit de la Vista Bella ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer un nom au lot projeté numéro 4 991 451 du cadastre du Québec, lequel lot projeté est lié à une demande de permis de lotissement et une entente promoteur ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer la rue, avec un nom dont la connotation rappelle les pommes, ce qui est en lien avec l'appellation des rues constituant le Domaine résidentiel du Vieux-Verger ;

ATTENDU QUE le nom de rue sera défini ainsi :

- De la Vista Bella : lot projeté numéro 4 991 451 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le motif justifiant le choix du nom provient d'une recherche des différentes variétés de pommes du Québec ;

ATTENDU QUE l'attribution d'un nom pour identifier un nouveau tronçon de rue est requise pour la sécurité des résidents ainsi que pour la desserte des services d'urgence ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal désigner le lot projeté numéro 4 991 451 du cadastre du Québec et de procéder ainsi à sa nomination afin que de la nouvelle rue soit nommée rue de la Vista Bella.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de désigner le lot projeté numéro 4 991 451 du cadastre du Québec et de procéder ainsi à sa nomination afin que de la nouvelle rue soit nommée rue de la Vista Bella.

Adoptée à l'unanimité

12-05-139

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO
DM-2012-006 – 118, CHEMIN BETTS – MONSIEUR
MARK TELENKO**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2012-006 présentée par monsieur Mark Telenko pour la propriété située au 118, chemin Betts, à Brownsburg-Chatham ;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Une marge latérale gauche pour la résidence de 2,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que la remise soit implantée en cour avant au lieu d'être localisée en cour latérale ou arrière. La remise est implantée à 19,22 mètres de la ligne de propriété avant.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande des documents suivants :

- Plan d'implantation présentant l'agrandissement de la résidence fait par le requérant et montrant la localisation de la remise existante ;
- Croquis du projet d'agrandissement de la résidence préparé par le requérant ;

ATTENDU QUE l'agrandissement de la résidence prévu en cour latérale gauche requiert une réduction de la marge latérale qui sera ainsi portée à 2,00 mètres ;

ATTENDU QUE la résidence est implantée à 18,63 mètres de la ligne de propriété avant ;

ATTENDU QUE la cour avant est définie comme cour comprise entre le mur avant d'un bâtiment principal et la ligne de propriété avant et s'étendant sur toute la largeur de l'emplacement ;

ATTENDU QUE l'installation sanitaire en cour latérale droite et la cour arrière riveraine au lac Crooks font en sorte que la remise ne peut être déplacée dans la cour latérale droite ou arrière ;

ATTENDU QUE la remise est implantée à une distance de 19,22 mètres de la ligne de propriété avant ;

ATTENDU QUE le terrain est localisé en milieu boisé et de villégiature ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2010-012, présentée par monsieur Mark Telenko, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 118, chemin Betts, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une marge latérale gauche pour la résidence de 2,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que la remise soit implantée en cour avant au lieu d'être localisée en cour latérale ou arrière. La remise est implantée à 19,22 mètres de la ligne de propriété avant.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la demande de dérogation mineure numéro DM-2010-012, présentée par monsieur Mark Telenko, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 118, chemin Betts, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Une marge latérale gauche pour la résidence de 2,00 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que la remise soit implantée en cour avant au lieu d'être localisée en cour latérale ou arrière. La remise est implantée à 19,22 mètres de la ligne de propriété avant.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

12-05-140

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – PERMETTRE L'USAGE D'ENTREPOSAGE DE BÂTIMENTS SERVANT À LA RÉCRÉATION ET DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS SUR ROUES DANS LA NOUVELLE ZONE AGRICOLE AG-184-1 SUR LES PARTIES DE LOTS NUMÉROS 223 ET 224 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM

ATTENDU QUE la requête vise l'entreposage de bâtiments servant à la récréation (cabanes à pêche) en plus de permettre le remisage de véhicules récréatifs sur roues (roulottes) du camping municipal sur la période dite « hors saison » durant laquelle elles ne sont pas sur le camping ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le service d'entreposage sera un service offert en complément de ceux déjà offerts sur et par le camping municipal et viendra ainsi bonifier les services rendus aux utilisateurs du camping et des pourvoiries qui sont implantées sur les rives de ce même site durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE le service d'entreposage sera effectué sur le site des parties de lots numéros 223 et 224 se trouvant sur la montée Byrne et ce, de manière saisonnière ;

ATTENDU QUE les parties de lots ici visées sont déjà la propriété de la Ville sous la même fiche de propriété que le camping municipal ;

ATTENDU QU'une partie du lot numéro 224 est déjà utilisée pour la prise d'eau potable et son réservoir desservant le camping municipal et que les parties de lots numéros 223 et 224 sont déjà utilisées pour l'élément épurateur desservant également le camping municipal et ce, depuis 1974 ;

ATTENDU QUE la prise d'eau potable et son réservoir ont fait l'objet de travaux visant à accroître sa capacité de desserte et cela a été réalisable par la décision numéro 353754 rendue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en 2007, pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture de la partie de lot numéro 224 sur une superficie de 1 600,00 mètres carrés ;

ATTENDU QUE l'élément épurateur du camping municipal a fait l'objet de travaux visant à accroître sa capacité de desserte et cela a été réalisable en vertu de la décision numéro 345612 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), en 2006, pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture des parties de lots numéros 223 et 224 sur une superficie de 9 000,00 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le site ici visé composé des parties de lots numéros 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham est situé à proximité du camping municipal, sur la montée Byrne, et que cette voie publique est très peu achalandée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au découpage d'une nouvelle zone agricole Ag-184-1 à même une partie de la zone agricole existante Ag-184 afin de circonscrire la propriété municipale et l'usage qui, de toute manière, ne pourra s'étendre considérant que sa localisation en terre agricole ;

ATTENDU QU'à la grille des spécifications des usages et des normes, seul l'usage «entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues» sera autorisé et non pas tous les usages compris dans la catégorie d'usage commerce artériel lourd C5 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la Ville devra déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur les parties de lots 223 et 224 du cadastre du canton de Chatham compte tenu de la localisation de ces parcelles en zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'entreposage souhaité pourra être fonctionnel qu'une fois la décision favorable rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et que le site soit aménagé conformément aux dispositions du règlement de zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter demande de changement de zonage afin qu'une nouvelle zone agricole Ag-184-1 soit créée à même une partie de zone Ag-184 et qu'exclusivement l'usage entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues» soit autorisé sous la catégorie d'usage C5.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme accepte la demande de changement de zonage afin qu'une nouvelle zone agricole Ag-184-1 soit créée à même une partie de zone Ag-184 et qu'exclusivement l'usage entreposage de bâtiments servant à la récréation et de véhicules récréatifs sur roues» soit autorisé sous la catégorie d'usage C5.

Adoptée à l'unanimité

12-05-141

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES ENCADRANT UN PROJET INTÉGRÉ D'HABITATION ET AGRANDIR LA ZONE VI-119 À MÊME LA TOTALITÉ DES ZONES VI-118, VI-120 ET VI-121, ET Y PERMETTRE L'USAGE DE COMMERCE D'HÉBERGEMENT MOYEN ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysés les faits et toutes les données ayant fait l'objet de discussion ;

ATTENDU QUE le projet résidentiel visé requiert un amendement à la réglementation d'urbanisme visant à réviser les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation et revoir les grilles des spécifications des normes et des usages liées aux zones visées par le projet de développement résidentiel et d'y édicter les dispositions particulières s'y rattachant ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la nouvelle réglementation mise de l'avant verra à regrouper les zones visées Vi-118, Vi-119, Vi-120 et Vi-121 en une unique zone d'application, et ce, dans un souci d'homogénéité des constructions et des normes à appliquer ;

ATTENDU QU'à la grille des spécifications des usages et des normes, l'usage commerce d'hébergement moyen comprenant entre autres, les hôtels, sera autorisé et les normes liées à chacun des usages seront révisées ;

ATTENDU QU'après analyse, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'avis de recommander auprès du Conseil municipal que soit fait l'amendement requis à la réglementation d'urbanisme visant à réviser les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation et revoir les grilles des spécifications des normes et des usages liées aux zones visées par l'ensemble du projet résidentiel et d'y édicter les dispositions particulières s'y rattachant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme accepte que fait l'amendement requis à la réglementation d'urbanisme visant à réviser les dispositions particulières encadrant un projet intégré d'habitation et revoir les grilles des spécifications des normes et des usages liées aux zones visées par l'ensemble du projet résidentiel et d'y édicter les dispositions particulières s'y rattachant.

Adoptée à l'unanimité

12-05-142

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00010 – CRÉATION DES LOTS NUMÉROS 5 046 927 ET 5 046 928 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Jacques Lacasse, pour et au nom de Le Domaine Lacasse de Brownsburg inc, a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots numéros 5 046 927 et 5 046 928 (en territoire touché par la rénovation cadastrale) à partir du lot numéro 4 236 724 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 7590, minute 2468, en date du 12 avril 2012;

ATTENDU QUE le projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts, soit les lots numéros 5 046 927 et 5 046 928 du cadastre du Québec. Ces lots sont destinés respectivement, à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Cristaux ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du Conseil municipal, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste directrice du Service d'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 1 900,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

12-05-143

NOUVELLE DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE AFIN DE PROLONGER LE DÉLAI POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de cette même loi, le ministre peut prolonger, de sa propre initiative ou à la demande d'une municipalité régionale de comté, d'une municipalité (...), un délai ou un terme que leur impartit la présente loi, un règlement, une ordonnance, un avis ou un décret adopté ou rendu en vertu de la présente loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli. S'il le juge opportun, le ministre peut accorder un nouveau délai ou fixer un nouveau terme, à la demande de la municipalité régionale de comté, de la municipalité (...) en défaut, selon les conditions qu'il détermine ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'à ce jour, la Ville de Brownsburg-Chatham en plus d'entreprendre sa démarche de concordance, profite de l'exercice, pour procéder à la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme et la mise en place d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville ;

ATTENDU QUE la Ville profite de cet exercice de concordance pour faire une révision complète du plan et des règlements d'urbanisme de manière à revoir toutes les dispositions réglementaires ;

ATTENDU QU'un premier délai demandé était imparti jusqu'au 1^{er} juin 2012 pour l'adoption de ces règlements de concordance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service d'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une prolongation de délai de six (6) mois afin d'adopter les règlements de concordance de la Ville de Brownsburg-Chatham, soit jusqu'au 1^{er} décembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

12-05-144

RÉVISION : ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 29 JUN 2011 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET INTERRA INC

ATTENDU QUE l'offre d'achat signée le 29 juin 2011 était valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours et que ce délai est actuellement expiré ;

ATTENDU QU'un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours a été accordé en date du 29 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE l'acheteur désire, de nouveau, se prévaloir des dispositions de l'article 6.7 de l'offre d'achat en lui permettant un second délai de cent quatre-vingts (180) jours ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service d'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renonce au versement du montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) prévu à l'article 6.7 de l'offre d'achat et accorde à « Interra inc » un délai supplémentaire de cent quatre-vingts (180) jours au délai déjà offert en date du 29 décembre 2011, laquelle offre demeurera ainsi valide jusqu'au 29 septembre 2012.

QU'après cette date, l'offre d'achat deviendra nulle et non avenue.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné et le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-05-145

RÉVISION : ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 14 JUILLET 2011 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG- CHATHAM ET MONSIEUR DONALD TREMBLAY

ATTENDU QUE l'offre d'achat, signée le 14 juillet 2011, était valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours et que ce délai est actuellement expiré ;

ATTENDU QU'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours a déjà été accordé en date du 14 janvier 2012 ;

ATTENDU QUE l'acheteur désire, de nouveau, se prévaloir des dispositions de l'article 6.7 de l'offre d'achat lui permettant un second délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour la préparation de son projet commercial ;

ATTENDU QUE, malgré les termes de l'article 6.7 de l'offre d'achat, les parties ont convenu qu'en contrepartie de l'exercice de cette option, l'acheteur ne remettra aucune somme d'argent considérant les sommes déjà engagées dans la préparation du projet ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste directrice du Service d'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renonce au versement du montant d'argent prévu à l'article 6.7 de l'offre d'achat et accorde à monsieur Donald Tremblay un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours au délai déjà offert en date du 14 janvier 2012, laquelle offre demeurera ainsi valide jusqu'au 14 juillet 2012.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'après cette date, l'offre d'achat deviendra nulle et non avenue.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné et le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-05-146

RÉVISION DES INITIATIVES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI) – MANDAT DE SIGNATURES – PARCS 2012

ATTENDU la résolution numéro 10-10-399 intitulée « Résolution municipale d'adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro Québec ainsi que d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme » ;

ATTENDU QUE suite à la résolution numéro 10-10-399, la Ville doit soumettre des projets municipaux de mise en valeur afin de pouvoir bénéficier de la somme de 139 674,30 \$;

ATTENDU QUE selon les critères établis au Guide, la Ville désire soumettre des initiatives qui cadrent dans le domaine d'activité de l'Amélioration de certaines infrastructures municipales, communautaires ou de loisirs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham soumette les initiatives suivantes:

- Réaménagement du Parc Roland-Cadieux : 119 674,30 \$
- Aménagements récréatifs et communautaires au Parc Mac Vicar : 20 000,00 \$

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est d'avis que les initiatives proposées respectent les conditions générales de réalisation du Programme mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Dinel, ainsi que le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-05-147

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER L'ALIÉNATION DE L'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ CONSTITUÉE DES LOTS NUMÉROS 4 423 642 ET 4 423 998 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉE SUR LA ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Maurice Larocque à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation de sa propriété, d'une superficie de 23 713,20 mètres carrés, située sur le lot numéro 4 423 642 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la requête vise à permettre à monsieur Maurice Larocque de céder (don) la propriété visée, qui est adjacente à la propriété résidentielle de son fils, monsieur Maurice Jr Larocque ;

CONSIDÉRANT QUE le fils du demandeur est propriétaire du 384, route du Canton, propriété adjacente aux lots numéros 4 423 642 et 4 423 998 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans les zones agricoles Ag-160 et Ag-162 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite se départir de cette terre en raison de sa santé qui ne lui permet dorénavant plus de continuer l'exploitation de la culture de foin sur celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite céder (don) cette terre à son fils pour lui permettre de poursuivre la culture du foin qui prévalait ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est tenu de produire une telle demande étant donné qu'il conserve sa propriété située au 377, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété conservée par le propriétaire est adjacente aux lots numéros 4 423 642 et 4 423 998 du cadastre du Québec, jusqu'à ce qu'elle soit vendue ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation ;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE, malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'aliénation de l'ensemble de la propriété située sur les lots numéros 4 423 642 et 4 423 998 du cadastre du Québec, laquelle est située sur la route du Canton.

Adoptée à l'unanimité

12-05-148

DEMANDE D'EXCLUSION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DE DU LOT NUMÉRO 4 422 704 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉ SUR LE CHEMIN STAYNERVILLE EST

CONSIDÉRANT la demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot numéro 4 422 704 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Staynerville Est;

CONSIDÉRANT QUE la requête vise à exclure le lot cité en objet de la zone agricole afin que le propriétaire puisse développer sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé dans la zone agricole Ag-143;

CONSIDÉRANT QU'un tel développement viserait à répondre à une forte demande en résidence unifamiliale prenant compte de l'emplacement, soit de la proximité de l'autoroute 50 et de la route 148 (du Canton);

CONSIDÉRANT QU'au soutien de cette demande les documents suivants ont été déposés :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Demande écrite et motifs justificatifs déposés par monsieur Simon Dontigny de la firme Développement Zone Verte inc pour et au nom de la compagnie 9202 6681 Québec inc;
- Plan projet d'ensemble résidentiel – Boisé Staynerville préparé par Développement Zone Verte inc, dossier numéro 11-009, en date du 15 mars 2012;
- Caractérisation écologique de la partie de lot 582 préparée par CIMA, projet numéro J03477, en date du 17 novembre 2012.

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville estime qu'un développement résidentiel à cet endroit est approprié considérant son implantation adjacent au périmètre d'urbanisation du secteur St-Philippe-Est;

CONSIDÉRANT QUE depuis le prolongement de l'autoroute 50, ce secteur de la Ville est prisé par des promoteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est tenue d'obtenir l'appui de la MRC d'Argenteuil lors d'une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot numéro 4 422 704 du cadastre du Québec situé sur le chemin Staynerville Est.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu)*)**

12-05-149

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON, LE CAS ÉCHÉANT, DE PIERRES CONCASSÉES DIVERSES – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus d'appel d'offres public a été lancé pour l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs entrepreneurs pour cet appel d'offre public ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis doivent être le plus avantageux que possible pour la Ville;

CONSIDÉRANT l'ouverture de cinq (5) propositions ;

CONSIDÉRANT QUE les prix sont joints au présent formulaire de recommandation à titre de pièce jointe officielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat et la livraison, le cas échéant, de pierres concassées diverses auprès des soumissionnaires multiples proposant les meilleurs prix selon la catégorie démontrée sur la pièce jointe faisant partie intégrante du formulaire de recommandation.

Adoptée à l'unanimité

12-05-150

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR L'ANNÉE 2012 – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de soumission par invitations a eu lieu pour obtenir des prix pour les vêtements pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2012 tel que requis par la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises locales ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QU'une d'entre-elle s'est désistée;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la soumission par invitations pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'année 2012, à savoir :

« J.B. DIXON »;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne la plus basse soumission conforme pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus de la Ville de Brownsburg-Chatham, pour l'année 2012, soit « *J.B. DIXON* », conformément aux prix soumis au devis.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, à payer, après s'être assuré auprès du responsable du dossier, que la conformité de la fourniture et de la livraison des vêtements au devis.

Adoptée à l'unanimité

Résultat de l'appel d'offres public pour les services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et potable sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

12-05-151

RÉSULTAT DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT OU LA LOCATION DE VÉHICULES POUR LE SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT QU'un processus de demande de soumission par invitations a eu lieu pour obtenir des prix pour l'achat ou la location d'une camionnette et d'un véhicule utilitaire pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises régionales par marque commerciale de véhicules ont été invitées à soumettre des prix pour les véhicules demandés ;

CONSIDÉRANT les résultats de la soumission par invitations, à savoir :

Blainville Nissan	Camionnette 1 : Nissan Titan	36 636,79\$ TTI
	Option Location 48 mois	57 591,04\$ TTI
	Camionnette 2: Nissan Frontier	33 940,62 \$ TTI
	Option Location 48 mois	44 485,17 \$ TTI
	Aucune proposition	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

	pour utilitaire	
Toyota Lachute	Camionnette 1 : Toyota Tundra 5.7 litres	37 706,62 \$ TTI
	Option Location 60 mois	44 668,95\$ TTI
	Camionnette 2 : Toyota Tundra 4.6 litres	36 528,12 \$ TTI
	Option location 60 mois	43 390,75 \$ TTI
	Utilitaire : Rav 4 4x4 V6	31 911,54\$ TTI
	Option Location 60 mois	38 336,65 \$TTI
Desrosiers Ford	Camionnette : Ford F150 SuperCrew	35 009,89\$ TTI
	Option Location 48 mois	40 481,52\$ TTI
	Utilitaire : Ford Escape	33 227,78 \$ TTI
	Option location 48 mois	37 707,92 \$ TTI

CONSIDÉRANT l'analyse des diverses caractéristiques spécifiques à chaque véhicule, notamment pour la camionnette pour le dégagement minimum aux jambes de la deuxième (2^{ième}) rangée : 43,5 pouces, un seul soumissionnaire répondait à cette caractéristiques; soit Desrosiers Ford ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse effectuée en collaboration avec le directeur de Service de sécurité incendie, pour la véhicule utilitaire sur plusieurs points, notamment, l'année proposée, le nombre de critères respectés au devis, le soumissionnaire retenu pour le véhicule utilitaire est Desrosiers Ford ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham retienne l'offre complète de « *Desrosiers Ford* », relativement aux deux (2) véhicules proposés pour un montant total à l'achat de 68 237,67 \$, toutes les taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier, à faire les démarches auprès de « *Crédit-Bail Spar* » afin de payer lesdits véhicules sous forme de financement crédit-bail le tout en faveur du prêteur « PNC Équipement Finance ».

Adoptée à l'unanimité

12-05-152

AUTORISATION DE DÉMARCHES DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT ET/OU LE FINANCEMENT CRÉDIT-BAIL POUR UN APPAREIL MULTIFONCTIONS – PHOTOCOPIEUR, TÉLÉCOPIEUR, IMPRIMEUR, NUMÉRISER ET AUTRES POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE divers services de la Ville de Brownsburg-Chatham ont des besoins spécifiques en impression ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une analyse interne, l'impression du journal municipal serait plus avantageuse, en temps et en argent, si le journal était imprimé à l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'en prenant la décision de remplacer l'appareil multifonctions Canon 5185 existant actuellement à l'hôtel de ville, ce dernier sera relocalisé aux Ateliers municipaux, et ce, pour de remplacer l'appareil qui ne convient plus aux besoins grandissants du Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande de soumission par invitations auprès des entreprises régionales spécialisées ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un appareil multifonctions pour le service d'administration de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

12-05-153

DEMANDE DE SUBVENTION À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ARGENTEUIL À MÊME SON ENVELOPPE RÉSERVÉE DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2007-2014 – PROJET DE BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE – APPUI AUX MESURES D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la réduction de l'utilisation de l'eau potable est un enjeu majeur et constant dans toutes les villes et municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource, anciennement dite inépuisable, devient de plus en plus rare et qu'elle doit être préservée de diverses façons ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement durable et de changements climatiques pouvant affecter l'équilibre précaire des phénomènes naturels, protéger la ressource et réduire la consommation en eau devient un enjeu incontournable pour l'ensemble du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation en eau potable double en saison estivale, et ce, principalement à cause de l'arrosage des pelouses, des fleurs, des jardins et le remplissage des piscines ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'un baril de récupération d'eau de pluie permet de réduire cette consommation d'eau pour les usages extérieurs tels que l'arrosage des plates-bandes, des jardins, des pelouses ainsi que le lavage des véhicules ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Brownsburg-Chatham de réduire la consommation de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions d'admissibilité pour présenter un projet auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme « *Pacte rural* », il y a lieu de faire adopter une résolution, confirmant l'intention du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham confirme son intention d'aller de l'avant avec la mise en place d'un projet de baril récupérateur d'eau de pluie afin de permettre la démonstration d'une réduction d'utilisation de l'eau potable sur le territoire desservi de la Ville de Brownsburg-Chatham.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à présenter une demande de subvention à la MRC d'Argenteuil dans le cadre du programme « *Pacte rural* » et à signer, le cas échéant, tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

12-05-154

AUTORISATION DE DÉMARCHES DE D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES D'HIVER SUR CERTAINES ROUTES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham compte plus de 250 km de routes à entretenir et/ou à déneiger ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs kilomètres d'entretien de chemins en hiver sont effectués en régie interne ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Pine Hill, compte plus de 26 km à déneiger et que le secteur regroupant le Lac Carillon, le Vieux-Verger, le Lac de la Montagne et le Lac Diane, compte plus de 52 km ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat en vigueur pour la saison 2011-2012 était le dernier terme de renouvellement possible du contrat de déneigement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande d'appel d'offres public auprès des entreprises locales spécialisées par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), vu la valeur du contrat ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver pour les secteurs de Pine Hill (secteur 4), Lac Carillon, Vieux-Verger, Lac de la Montagne et Lac Diane (secteur 3).

Adoptée à l'unanimité

12-05-155

AUTORISATION DE DÉMARCHES DE SOUMISSION PAR INVITATIONS POUR L'ACHAT, LA LIVRAISON ET LA PRÉPARATION DE PLUS MOINS 4 000 TONNES MÉTRIQUES D'ABRASIF POUR L'HIVER 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'abrasif d'hiver est une dépense annuelle récurrente ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une demande de soumission par invitations auprès des entreprises locales spécialisées ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles procédures internes requièrent une autorisation du Conseil municipal, sous forme de résolution, avant de procéder à toutes demandes de soumission par invitations ou d'appel d'offres public ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche de soumission par invitations, suite à la lecture du devis, pour l'achat, la livraison et la préparation de plus ou moins 4 000 tonnes métriques d'abrasif pour l'hiver 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

12-05-156

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION POUR LE PROGRAMME TECQ (TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2009-2013) – SUBVENTION GOUVERNEMENTALE EN FAVEUR DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la récente démarche de reddition de comptes envers le gouvernement ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT la programmation d'origine effectuée en 2009 relative au programme TECQ ;

CONSIDÉRANT la possibilité de modification de la programmation actuelle, si la demande est faite sous présentation d'une résolution du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la programmation vise à ajouter les dépenses reliées aux inspections télévisées des tronçons de conduites faisant partie de la programmation d'origine, et ce, afin de confirmer les diamètres de conduites, les infiltrations potentielles, les profondeurs et l'état ainsi que la réfection du système de prise d'eau de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la demande de modification de la programmation pour le programme TECQ 2009-2013 (transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la modification de la programmation.

Adoptée à l'unanimité

12-05-157

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA LOCATION D'UNE MACHINERIE POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON ESTIVALE 2012 – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-04-103, entérinant le mandat auprès de « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* », pour un montant de 7 400,00\$, incluant toutes les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT le désistement de « *Les Entretiens J.R. Villeneuve* », relativement à un vice de procédure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'octroyer le mandat auprès du deuxième soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les offres obtenues :

- « Les Entretiens J.R. Villeneuve » :
7 400,00\$ taxes incluses
Conforme mais désistement reçu le 23 avril 2012

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- « Jean-Guy Lavallée »
11 500, \$ taxes incluses
Non conforme

- « Entretien Joey Storto inc. »
24 955,00 \$ taxes incluses
Non conforme

- « Groupe Villeneuve inc. »
25 093,29 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE cette dépense en est une récurrente annuelle et est prévue au budget d'opération du Service des travaux publics de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le deuxième soumissionnaire conforme pour la location d'une machinerie pour le balayage de rues pour la saison estivale 2012, soit « *Groupe Villeneuve*», pour un montant de 25 093,29\$, incluant toutes les taxes applicables;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise monsieur René Tousignant, directeur général et trésorier à entreprendre les démarches nécessaires afin de régler le dossier de désistement du premier soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

12-05-158

RÉSULTAT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATIONS POUR UN BATEAU (ZODIAC) POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT le nombre de plans d'eau navigables sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit demander l'entraide d'une autre municipalité, lorsque nécessaire, et selon les ententes, la Ville doit déboursier lesdits frais ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de demandes d'entraide par année, à cet effet, l'investissement d'un tel équipement sera rentable pour la Ville dans un court laps de temps ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il serait important que le Service de sécurité incendie possède une embarcation nautique, et ce, afin d'être en mesure d'intervenir, en cas de besoin, sur ces dits plans d'eau ;

CONSIDÉRANT les prix reçus, pour un achat de gré à gré, à savoir :

- « *Desjardins Sport* » pour un montant total de 24 150,00\$ plus taxes applicables ;
- « *Aqua Services* » pour un montant total de 21 128,95\$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par monsieur Marc Desforges, directeur du Service de sécurité incendie, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'une embarcation nautique du fournisseur « *Aqua Services* », au montant de 21 128,95\$ plus taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie, à même le fond de roulement, laquelle dépense sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

QUE le Conseil municipal autorise également le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant, à payer la facture de « *Aqua Services* », après s'être assuré auprès du responsable du dossier, que l'achat et la livraison de l'embarcation ont été faits en conformité aux instructions données.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE : Lecture de la liste de correspondance par le directeur général et trésorier, monsieur René Tousignant.

Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VARIA

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

12-05-159

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE « SAMEDI VÉLO » - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'aide financière de « *Samedi Vélo* », un événement majeur dans la région d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière, au montant de 250 \$, à « *Samedi Vélo* » et profite de l'occasion de leur souhaiter une 7^{ième} saison de succès.

Adoptée à l'unanimité

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h à 20h15 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

12-05-160

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h15, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^e Marie-Josée Larocque notaire et GMA
Greffière